

Informations de base	
<b>2021/2812(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué  Paquet «contrôle technique»: mise à jour de certaines désignations de la catégorie de véhicules et ajout du système eCall dans la liste des éléments à contrôler, les méthodes, les causes de la défaillance et l'évaluation des défaillances visées aux annexes I et III  Complétant <a href="#">2012/0184(COD)</a>  <b>Subject</b>  2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">TRAN</span> Transports et tourisme		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
09/07/2021	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2021)04992</a>	
09/07/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2.0 mois		
15/09/2021	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
23/09/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2021/2812(DEA)
<b>Type de procédure</b>	DEA - Procédure d'acte délégué
<b>Sous-type de procédure</b>	Examen d'un acte délégué
	Complétant <a href="#">2012/0184(COD)</a>
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<b>Dossier de la commission</b>	TRAN/9/06820

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé

Document de base non législatif	<a href="#">C(2021)04992</a>	09/07/2021	
Document annexé à la procédure	C(2023)4500	29/06/2023	

## **Paquet «contrôle technique»: mise à jour de certaines désignations de la catégorie de véhicules et ajout du système eCall dans la liste des éléments à contrôler, les méthodes, les causes de la défaillance et l'évaluation des défaillances visées aux annexes I et III**

2021/2812(DEA) - 29/10/2012

Le Conseil a tenu un **débat** sur une proposition de mise à jour des règles communes relatives au contrôle technique périodique des véhicules à moteur, destinée à renforcer la sécurité routière et la protection de l'environnement. Le règlement envisagé, qui a été présenté par la Commission en juillet 2012, fait partie d'un paquet de mesures relatives au contrôle technique qui comprend également des propositions concernant le [contrôle technique routier des véhicules utilitaires](#) et les [documents d'immatriculation des véhicules](#).

Le débat, fondé sur un document de la présidence, a été axé sur les questions suivantes :

### **1°) Le niveau d'harmonisation des contrôles de véhicules qui devrait être atteint grâce aux nouvelles règles :**

- D'une manière générale, le Conseil s'est montré positif à l'égard de l'initiative de la Commission visant à harmoniser davantage les règles communes en matière de contrôles des véhicules.
- De nombreux États membres avaient cependant des doutes quant à la forme juridique de l'acte législatif proposé et auraient préféré une directive plutôt qu'un règlement, estimant qu'une directive, qui laisse une plus grande marge de manœuvre afin de prendre en compte les particularités des États membres, serait plus adaptée pour atteindre un niveau plus élevé d'harmonisation et permettre une application satisfaisante.
- Une délégation considérait que l'initiative, telle qu'elle était proposée par la Commission, n'était pas utile au stade actuel, insistant sur les coûts élevés en jeu et mettant en doute les bénéfices pour la sécurité routière.

### **2°) La liste des véhicules qui doivent faire l'objet d'un contrôle périodique et la fréquence de ces contrôles :**

- Les États membres ont, dans leur majorité, fait part de leurs préoccupations concernant les listes de véhicules à contrôler, un grand nombre de délégations ayant des doutes sur l'élargissement des contrôles aux véhicules à deux ou trois roues, aux tracteurs ou aux remorques légères.
- De nombreuses délégations n'étaient pas convaincues par la proposition d'augmentation de la fréquence des contrôles.